



SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES AUX TPE / PME PARISIENNES

SESSION D'INFORMATION

**DIALOGUER AVEC VOTRE BANQUE :
CONSEILS ET APPUI DE
LA BANQUE DE FRANCE - MEDIATION DU CREDIT
ET FOCUS REMBOURSEMENT DE PGE 2022**

En partenariat avec la Banque de France - Médiation du crédit

31 janvier 2022
10H - 11H30
VISIO-CONFERENCE



DIALOGUER AVEC VOTRE BANQUE : CONSEILS ET APPUI DE LA BANQUE DE FRANCE - MEDIATION DU CREDIT ET FOCUS REMBOURSEMENT DE PGE 2022



Nathalie ROUX, Responsable du pôle mutations économiques

Programme

Eric CHASSELOUP, Responsable Relations Entreprises :

- Notions clés pour apprendre « à parler banquier » : business plan, besoins en fonds de roulement, excédent brut d'exploitation, tableau de trésorerie prévisionnel et liquidités...
- Ressources pédagogiques, pratiques et ludiques, Mes questions d'entrepreneur

Servane HAZOUME, Responsable adjointe Pôle Médiation, Relations Bancaires & Institutionnels

- Refus de crédit, refus de rééchelonnement d'une dette, remboursement de PGE... : facilitez vos relations avec la banque avec la Médiation du crédit





Nathalie ROUX

Responsable du pôle mutations économiques



Pour les dirigeants de TPE / PME parisiennes

- En particulier de moins de 50 salariés

En particulier, dans les secteurs (mais sans exclusive) :

- du **Commerce de détail indépendant**
- de la **Construction**
- de l'**Hôtellerie-Restauration**
- des **Services à la personne et de l'aide à domicile**



Votre contact EPEC

Nathalie Roux

nathalie.roux@epec.paris

07 56 00 94 37

Qui ont besoin d'un premier conseil pour gérer les conséquences de l'évolution de l'activité dans le contexte de la crise sanitaire et accéder aux aides mises en place par les pouvoirs publics, pour recruter, former, gérer les salariés au quotidien, mieux connaître les obligations légales en matière de droit du travail...

Nous proposons :

- Un **conseil personnalisé** par téléphone, en rendez-vous individuel sur site ou dans l'entreprise
- Une **mise en relation avec des professionnels du territoire parisien** pour répondre à des questions spécifiques
- Des **ateliers pratiques** en petit groupe pour travailler une thématique particulière avec un expert, des **sessions d'information en visio-conférence** qui permettent de partager ses interrogations et de se professionnaliser à distance
- Des **ressources** en ligne : www.epec.paris - Service d'appui RH aux TPE / PME et une Lettre d'information mensuelle

Service gratuit aux entreprises parisiennes impactées par la crise sanitaire ou en mutation économique, écologique, technologique

Certains de vos **emplois ont été fragilisés par la crise sanitaire** (vous anticipez une réduction d'effectifs) **ou sont fragilisés en raison de l'évolution de vos métiers (mutations économique, écologique, technologique).**

Nous vous proposons :

- Un **rendez-vous téléphonique** pour faire le point sur la situation de votre entreprise.
- Un **appui** pour identifier les emplois fragilisés et vos perspectives à cet égard.
- Une **solution : Transitions collectives**, pour permettre à vos salariés dont les emplois sont fragilisés, d'être accompagnés dans un projet de reconversion professionnelle (pouvant aller jusqu'à 2 ans) pris en charge par l'Etat (coût pédagogique et salaire) sans reste à charge pour les entreprises de 0-299 salariés.

Votre contact EPEC

Nathalie Roux

nathalie.roux@epec.paris

07 56 00 94 37



Eric CHASSELOUP
Responsable Relations Entreprises

Quelques activités et services
de la Banque de France



**LA BANQUE DE FRANCE
AU SERVICE DES ENTREPRISES,
DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES**



BANQUE DE FRANCE – DIRECTION DES ENTREPRISES
DÉCEMBRE 2020

INTRODUCTION

Des activités
au cœur de
trois missions



Le travail de « cotation » de la Banque de France

Définition :

- La cotation doit discriminer correctement les entreprises entre elles en fonction de leur risque de crédit. La population des entreprises bénéficiant des meilleures cotes doit présenter un taux de défaut très faible



1.1. COTATION (2/7)

- Appréciation sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers sur un horizon de 1 à 3 ans
- Composée de deux éléments :
une cote d'activité et une cote de crédit
- Pour toute entreprise **non financière** de nature industrielle et commerciale ayant son **siège social en France**

270 000

entreprises cotées
à dire d'expert





1.2. SUIVI DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES



- Assurée par le Service Central des Risques (SCR)
- Concerne tous les établissements financiers installés en France et tous les financements
- Collecte mensuelle des concours supérieurs à 25.000 € accordés par les organismes financiers à chaque bénéficiaire
- Restitution de la centralisation à chaque établissement déclarant
- Projet Européen ANACREDIT pour une collecte très détaillée des crédits pour transmission à la BCE – collecte appelée à se substituer au dispositif actuel
- Possibilité pour les établissements de consulter les encours de crédit de leurs prospects

Présentation de quelques services proposés aux entreprises



2.1. SERVICES AUX ENTREPRENEURS

Focus

- Accompagnement des TPE/PME
- Éducation financière
- Accompagnement des start-up
- Médiation du crédit
- Offre OPALE

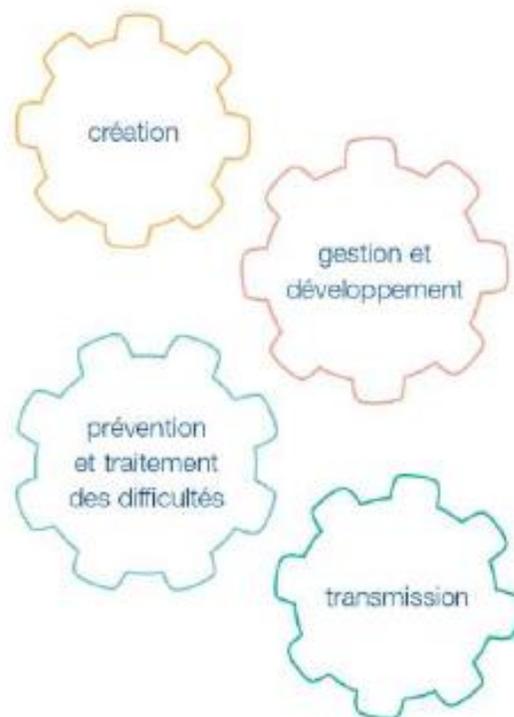


- Accompagnement des TPE / PME
- Education financière
- Médiation du crédit



2.1. SERVICES AUX ENTREPRENEURS : L'ACCOMPAGNEMENT DES TPE/PME

CORRESPONDANTS
TPE/PME



- ▶ Depuis 2016
- ▶ 102 correspondants départementaux en métropole et outre-mer
- ▶ **Quelles que soient les interrogations**
- ▶ Durant **tous les stades de vie** de l'entreprise
- ▶ Écoute, diagnostic de la situation, orientation vers les interlocuteurs ciblés
- ▶ **Service gratuit et confidentiel**



2.1. SERVICE AUX ENTREPRENEURS : L'ÉDUCATION FINANCIÈRE



- ▶ Depuis 2019
- ▶ Accompagnement des entrepreneurs dans leurs **compétences économiques et financières**
- ▶ Une réponse en 4 éléments fondateurs :
 - le portail « Mes questions d'entrepreneur »
 - le jeu # Aventure Entrepreneur
 - les kits d'animation
 - les actions de terrain (partenariats)



**Notions clés pour « parler banquier » :
Gestion de trésorerie, solvabilité**

TRESORERIE

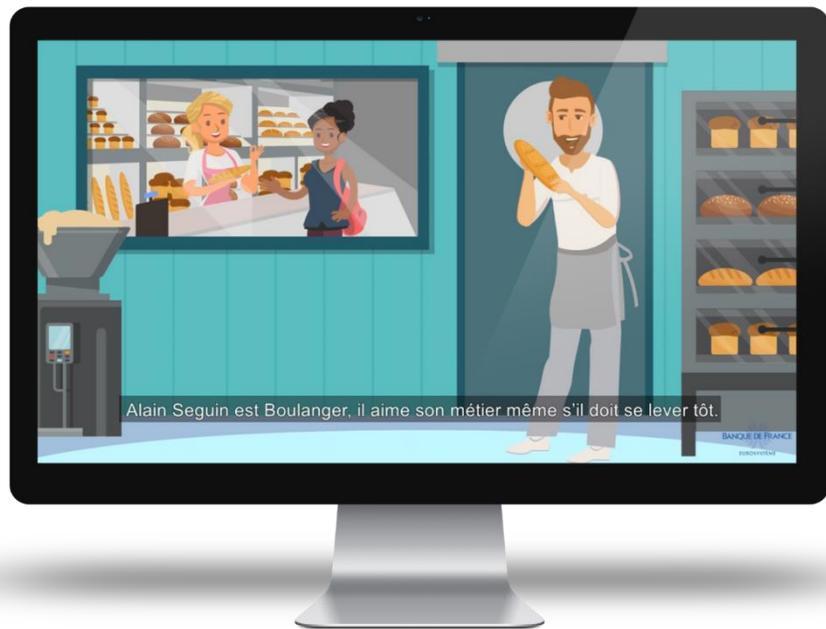
DEFINITION



La trésorerie correspond aux liquidités (le cash) dont dispose l'entreprise et aux montants détenus sur ses **comptes bancaires.**



LE CREDIT INTER-ENTREPRISES



- Le crédit inter-entreprises correspond aux délais de paiement que les entreprises s'accordent entre elles dans le cadre de leurs relations commerciales.
- Il s'agit essentiellement des créances clients et de la dette fournisseur.
- Il peut constituer un besoin de trésorerie ou une ressource de trésorerie.

GESTION DE LA TRESORERIE

LES CREANCES CLIENTS

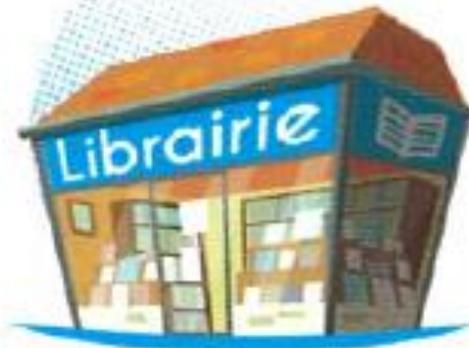
CLIENT PARTICULIER



Ce **Client Particulier** vous rapporte à chaque tour.
Gagnez :

PRODUITS	BILAN
1 	+1 

CLIENT TPE



Ce **Client TPE** vous rapporte à chaque tour.
Gagnez :

PRODUITS	BILAN
2 	2 sur  +1 

CLIENT GRAND COMPTE

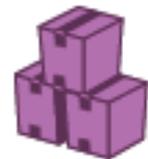


Ce **Client Grand Compte** vous rapporte à chaque tour.
Gagnez :

PRODUITS	BILAN
3 	3 sur  +2 

Le dirigeant doit donc être attentif **aux décalages** provenant des **flux de trésorerie** liés aux **décaissements** (dépenses) et **encaissements** (recettes).

CE QUE MON ACTIVITÉ ME PERMET DE GÉNÉRER EN TERME DE TRÉSORERIE



Stocks

+



Créances clients

-



Dettes

= BFR

GESTION DE LA TRESORERIE

LE FONDS DE ROULEMENT (FR)

Le dirigeant doit disposer d'une **assise financière solide** pour garantir sa solvabilité.



- Le **Fonds de Roulement** comprend l'ensemble des ressources à long terme à disposition de l'entreprise (capitaux propres, emprunts à moyen et long terme) qui financent principalement les investissements en biens durables appelés immobilisations (four à pain pour un boulanger par exemple).
- Un FR positif permet de financer le BFR (en totalité ou partiellement) grâce à l'excédent de ressources.
- Le Fonds de Roulement est le solde des ressources long terme.

GESTION DE LA TRESORERIE

LA TRESORERIE NETTE

La différence entre **FR** et **BFR** constitue la **trésorerie nette** de l'entreprise.

MON NIVEAU DE TRÉSORERIE NETTE

 Trésorerie -  Découvert = TN

VÉRIFICATION :

Fonds de Roulement - Besoin en Fonds de Roulement

- = TN 

- Le dirigeant doit s'assurer qu'il dispose de suffisamment de **liquidités**, notamment pour couvrir son BFR.
- Le niveau de liquidités est évalué en calculant la trésorerie nette de l'entreprise.
- Les trois notions de FR, BFR et Trésorerie nette sont ainsi liées :
- La différence entre FR et le BFR constitue la trésorerie nette de l'entreprise :
- Si le $FR > BFR$ alors la trésorerie nette est positive
- Si $FR < BFR$ alors la trésorerie nette est négative
- Si la trésorerie est négative, le dirigeant devra demander un crédit à son banquier pour qu'elle puisse redevenir positive.

GESTION DE LA TRESORERIE

LA TRESORERIE NETTE

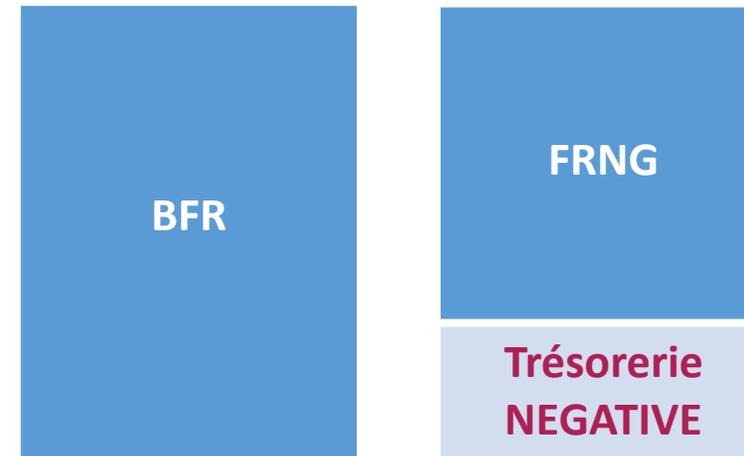
Trésorerie positive

FRNG > BFR



Trésorerie négative

FRNG < BFR



Les **problèmes de trésorerie** constituent l'une des principales causes **des faillites (défaillances)** des entreprises



GESTION DE LA TRESORERIE

ANTICIPER

LE PREVISIONNEL DE TRESORERIE

Prévoir à l'avance quand l'argent va rentrer et quand il va sortir.



AGIR



- Relancer ses clients : le dirigeant peut mettre en place des outils pour relancer les clients qui paient en retard afin de récupérer de la trésorerie.

- Demander des délais aux fournisseurs : le dirigeant peut demander à ses fournisseurs de lui accorder des délais de règlement dans l'attente du règlement de ses clients.

- Réduire les stocks : pour réduire son Besoin en Fonds de Roulement (BFR), le dirigeant peut aussi réduire le coût et le poids des stocks.

GESTION DE LA TRESORERIE



BESOIN DE TRESORERIE

- Facilité de caisse
- Découvert autorisé
- Escompte
- Affacturage

GESTION DE LA TRESORERIE

EN RESUME



- Anticiper grâce au PREVISIONNEL DE TRESORERIE
- AGIR pour éviter les problèmes de trésorerie
- Indicateur de VIABILITE et PERENNITE

LA SOLVABILITE

Un ratio pour convaincre

Exemple : un boulanger a ouvert sa boulangerie depuis 5 ans et souhaite se diversifier en proposant des pizzas pour le déjeuner.

Pour convaincre son banquier et obtenir un financement, il doit monter un dossier complet.

Son ami lui conseille de rassurer le banquier sur la structure financière de son entreprise avec quelques ratios, dont ceux de solvabilité.



LA SOLVABILITE

Un exemple de ratio



Endettement financier



Capitaux propres

LA SOLVABILITE

En résumé

Une bonne solvabilité permet de rassurer le banquier !

L'étude de la solvabilité permet aux acteurs externes à l'entreprise d'évaluer le poids de son endettement.

Cette analyse s'avère utile lors d'une demande de financement et permet de rassurer ses partenaires.





Un portail internet : mes questions d'entrepreneur

<https://www.mesquestionsdentrepeneur.fr/>



Servane HAZOUME

Responsable adjointe Pôle Médiation, Relations Bancaires & Institutionnels



2.1. SERVICE AUX ENTREPRENEURS : LA MÉDIATION DU CRÉDIT

MÉDIATION
DU CRÉDIT

- ▶ Depuis 2008

- ▶ **5 principaux motifs de saisine :**
 - dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit ;
 - refus de rééchelonnement d'une dette ;
 - refus de crédit ;
 - refus de caution ou de garantie ;
 - réduction de garantie par un assureur-crédit

- ▶ Une démarche **en 5 étapes :**
 - dépôt du dossier en ligne,
 - admission en médiation,
 - possibilité pour les banques de revoir leurs positions,
 - travail de médiation (rapprochement des positions divergentes),
 - proposition d'accord par le médiateur

- ▶ **Service gratuit et confidentiel : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit>**

1 – POURQUOI PRÉVOIR UNE PROCÉDURE DE RESTRUCTURATION DES PGE (1/5)

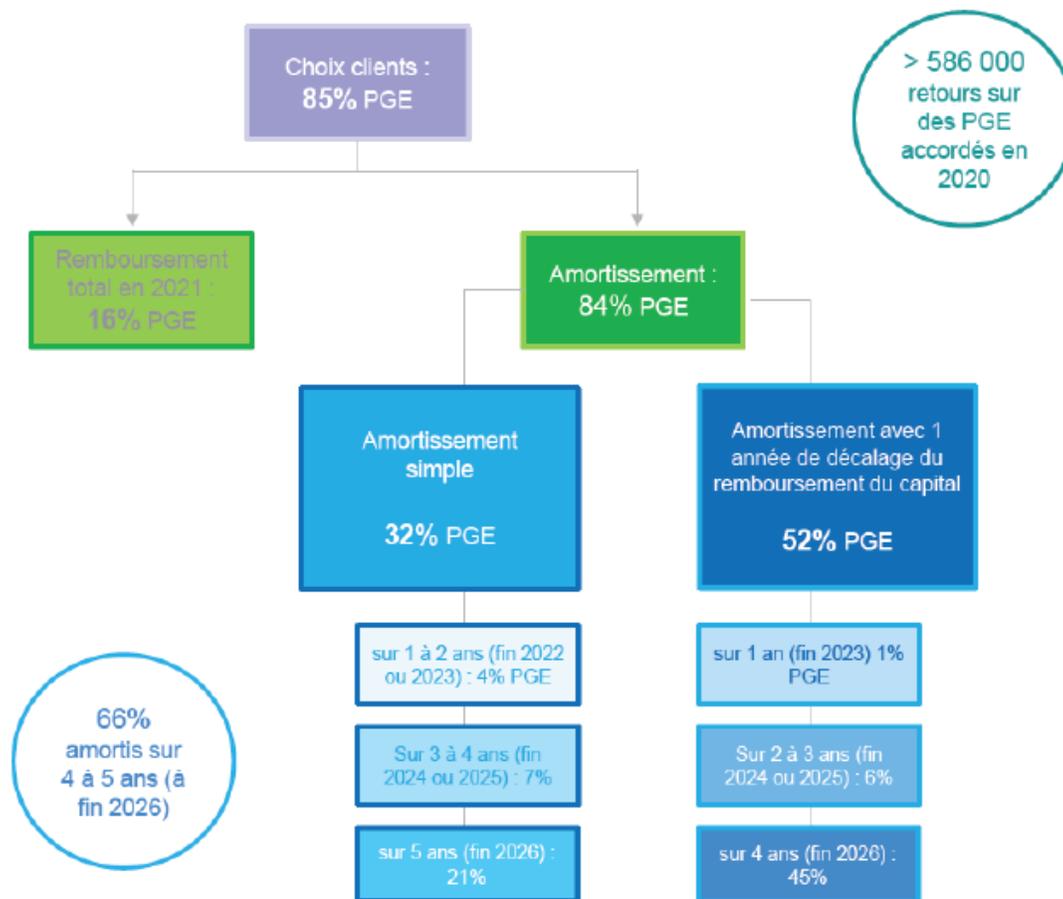
1. Les PGE ont soutenu la trésorerie d'un grand nombre d'entreprises

Source : suivi Banque de France au 31 décembre 2021

Taille	Nombre de bénéficiaires		Montants accordés	
	Nombre	Part dans le total	Encours	Part dans le total
Grandes Entreprises	48	0,01%	17,003	11,89%
Entreprises de Taille Intermédiaire	1 231	0,18%	15,884	11,10%
Petites et Moyennes Entreprises	42 625	6,09%	54,981	38,44%
Très Petites Entreprises	614 040	87,80%	52,496	36,70%
Autres	41 457	5,93%	2,674	1,87%
Totaux	699 401	100,00%	143,037	100,00%

2. Beaucoup d'entreprises pourront rembourser leurs PGE (FBF – déc. 2021)

(source: indicateurs agrégés de 6 banques)





1 – POURQUOI PRÉVOIR UNE PROCÉDURE DE RESTRUCTURATION DES PGE (2/5)

3 – Les entreprises qui pourraient rencontrer des difficultés à rembourser leur PGE doivent être accompagnées

=> le dialogue au cas par cas doit être privilégié, le plus en amont possible avec sa(s) banque(s) afin d'apporter des réponses personnalisées.

4 – Le plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise concourt à une prévention des difficultés financières





1 – POURQUOI PRÉVOIR UNE PROCÉDURE DE RESTRUCTURATION DES PGE (3/5)

5 – La procédure complète la boîte à outils financière à la disposition des entreprises

Disponibilité du PGE
au 30 juin 2022

Soutien public aux
TPE, PME et ETI

Fonds de transition
pour les ETI

Plans d'apurement
des dettes fiscales et
sociales

Une information plus
précoce du tribunal

Un mandat ad hoc
de sortie de crise

Une procédure de
conciliation plus
attractive

Une procédure
collective simplifiée
pour les TPE



Une restructuration du PGE dans le cadre de la médiation du crédit

Accord de place du 19 janvier 2022 applicable à partir du 15 février 2022



1 – POURQUOI PRÉVOIR UNE PROCÉDURE DE RESTRUCTURATION DES PGE (4/5)

6 – La procédure complète également les procédures de restructurations de dettes

Restructuration du PGE avec sa banque

Étalement du remboursement au-delà de la durée de 6 ans

Pas de garantie de l'État au-delà des 6 ans

Restructuration du PGE dans le cadre d'une procédure amiable ou collective

Lorsque le PGE est restructuré dans le cadre de l'une des procédures suivantes :

- Les conciliations dont le protocole est constaté ou homologué par un juge
- La décision d'un juge en application de l'article 1343-5 du code civil;
- La sauvegarde, sauvegarde accélérée, sauvegarde financière accélérée
- Le redressement judiciaire
- La procédure de traitement de sortie de crise
- Le rétablissement professionnel
- Les procédures équivalentes ouvertes à l'étranger

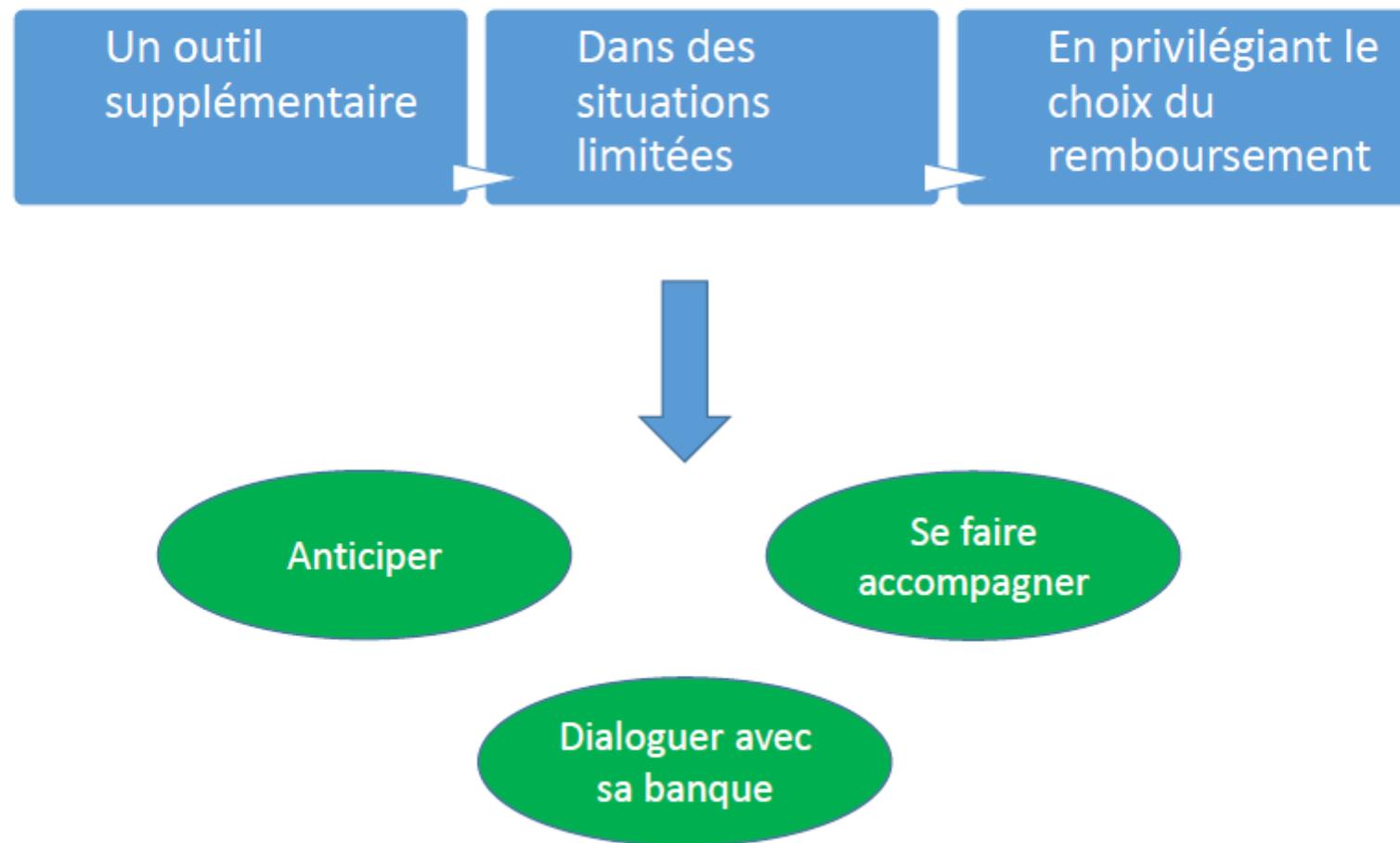
Maintien de la garantie de l'État jusqu'à la fin du PGE restructuré, quelle que soit sa date de fin

Restructuration du PGE dans le cadre de la médiation du crédit

Maintien de la garantie de l'État dans la limite de 2 années supplémentaires (4 par exception)



1 – POURQUOI PRÉVOIR UNE PROCÉDURE DE RESTRUCTURATION DES PGE (5/5)





2 – QUELLES ENTREPRISES PEUVENT BÉNÉFICIER DE LA PROCÉDURE DE MÉDIATION

Une procédure **ouverte sous conditions** :

- Procédure ouverte aux **PME** qui ont bénéficié de un ou plusieurs PGE, pour un montant total à l'octroi ne dépassant pas **50 000 euros**
- Le remboursement du capital en cours ou à venir en 2022 poserait des **difficultés avérées** d'honorer les échéances
- La procédure n'est **pas un « droit à ... »** mais une des solutions personnalisées possible dans le cadre du dialogue préalable avec sa banque
- **Par exception** (limitée), le conseiller départemental à la sortie de crise pourra orienter vers la procédure des entreprises avec des PGE > 50 000 euros

Une restructuration a **des conséquences** pour l'entreprise avec :

- la qualification en défaut bancaire de tous les engagements
- la réduction de l'accès à de nouveaux financements
- une période de « probation » d'un an minimum et potentiellement pendant tout ou partie de la durée du plan de restructuration
- les possibles effets sur les relations commerciales :
 - crédits fournisseurs/assureurs-crédit
 - risque de perte de courant d'affaires
 - déréférencement éventuel auprès des fournisseurs



3 – QUELLES CONDITIONS FAUT-IL REMPLIR POUR BÉNÉFICIER DE CETTE PROCÉDURE

1. L'entreprise ne se trouve pas en situation de cessation des paiements au moment de la demande
 2. L'entreprise n'est pas en mesure d'honorer ses échéances de PGE en 2022
 3. L'entreprise dispose de perspectives commerciales et financières à même d'assurer sa pérennité
 4. L'entreprise n'a pas déjà sollicité la Médiation pour restructurer le PGE concerné et n'a pas bénéficié d'une restructuration de son PGE
 5. La procédure porte sur le(s) **PGE et les autres concours bancaires à maturité** de l'entreprise
 6. L'entreprise a recueilli la constatation par au moins une des banques concernées que le dossier comporte effectivement l'ensemble des pièces et indications que l'entreprise doit fournir à l'appui de la demande d'ouverture de cette procédure
- Attestation d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes
- Autres concours : hors le crédit-bail ou la location financière ou l'affacturage ainsi que tout concours à durée indéterminée,
- Production de la constatation



4 – COMMENT SE DÉROULE LA PROCÉDURE DE MÉDIATION (1/3)

1. La **saisine** de la médiation sur le site internet : <https://mediateur-credit.banque-france.fr>
2. Le dossier de saisine doit comprendre notamment :
 - L'**attestation** de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes
 - la **constatation** (mail) par au moins une des banques concernées pour l'ouverture de la procédure
 - des documents financiers demandés lors de la saisine : bilan et compte de résultats des deux derniers exercices clos, total de la dette bancaire restant à rembourser à chacune des banques, situation de trésorerie prévisionnelle (mais 12 mois au lieu de seulement 6 mois)
 - un état des dettes fiscales et sociales
 - tout autre document permettant de justifier des difficultés de l'entreprise, de leur caractère temporaire et des perspectives commerciales et financières à même d'assurer sa pérennité (par exemple, lorsque cela existe, état du carnet de commandes)



4 – COMMENT SE DÉROULE LA PROCÉDURE DE MÉDIATION (2/3)

3. La médiation se prononce sur l'**éligibilité de la demande**
 - respect des critères fixés pour bénéficier de la procédure
 - fourniture de l'attestation exigée et de la constatation par l'une des banques
4. La médiation exerce sa mission dans le cadre de l'**accord de place sur la médiation** du crédit aux entreprises renouvelé le 25 janvier 2021
5. La médiation porte sur l'**ensemble des concours bancaires** comportant une maturité dont bénéficie l'entreprise, PGE compris
6. A tout moment, la médiation peut **réorienter vers la mission d'accompagnement** des entreprises à la sortie de crise, dans le cas où il apparaîtrait notamment qu'une procédure sous l'égide du tribunal de commerce serait plus appropriée ou qu'un autre outil d'aide serait pertinent
7. Le médiateur ne peut conclure sur un accord de restructuration qu'avec l'**accord unanime** de l'entreprise et des créanciers bancaires concernés, y compris s'agissant de concours de court terme



4 – COMMENT SE DÉROULE LA PROCÉDURE DE MÉDIATION (3/3)

8. La procédure est décidée au **cas par cas** et elle n'est mise en œuvre, entre autres choses, que si elle est de nature à assurer le **redressement de l'entreprise**
9. Le médiateur s'assure que l'accord par lequel se conclut la procédure représente un **effort équilibré de tous les créanciers** pour toutes leurs créances, PGE compris, compte tenu de leur rang
10. L'accord ne peut porter (pour le PGE et les autres crédits) que sur un **prolongement de la durée de remboursement** (pour le PGE de 2 ans et par exception de 4 ans) et/ou sur un changement du profil de remboursement (différé de remboursement du PGE de 6 mois maximum), en étant strictement proportionnée à la nécessité de la situation de l'entreprise
11. L'accord conclu à l'issue de la procédure donne lieu à un **constat d'accord signé** par les représentants de l'entreprise, des banques et de la médiation



ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES

Dialoguer avec votre banquier et Focus remboursement PGE 2022 : questions posées / réponses apportées

Je dirige une entreprise. Les difficultés que nous avons rencontrées avec les banques concernent nos biens immobiliers qui permettent de faire fonctionner nos entreprises. Nous avons un avocat. Nous avons saisi un conciliateur. Lorsqu'on a commencé une conciliation, peut-on saisir la Banque de France ?

- Techniquement, vous pouvez mais il faut s'interroger sur la valeur ajoutée de cette saisine.
- A partir du moment où la conciliation n'est pas à même de résoudre ces difficultés, la médiation du crédit n'aura pas grande valeur ajoutée dans la mesure où elle n'est pas contraignante pour les banques notamment.
- La médiation du crédit n'est pas une procédure coercitive envers les banques.
- A noter que dans le cadre de la conciliation, vous avez accès à la restructuration du PGE si c'est cela qui vous préoccupe.

Concernant l'étalement du remboursement du PGE jusqu'à 10 ans, quand cela va-t-il entrer en vigueur ?

- C'est la procédure que je viens de vous présenter : la procédure d'étalement du remboursement et de restructuration du PGE.
- Le PGE va pouvoir être remboursé au-delà des 6 ans de remboursement avec 2 ans supplémentaires, c'est-à-dire 8 ans, soit avec 4 ans supplémentaires, c'est-à-dire 10 ans par exception.

Dialoguer avec votre banquier et Focus remboursement PGE 2022 : questions posées / réponses apportées

Si je demande un étalement du remboursement, est-ce que je perds tous les concours bancaires ?

- Vous ne perdez pas tous les concours bancaires mais la procédure de restructuration entraîne une restructuration et une réflexion sur l'ensemble de vos concours.
- Cela ne veut pas dire que l'on vous coupe les lignes de crédit mais cela signifie que si vous n'êtes pas en mesure de rembourser votre PGE, la banque va légitimement s'interroger.
- L'idée est de construire une solution qui vous convienne. On ne peut pas, dans le même temps, vous accorder toute latitude sur un PGE et toute latitude sur un concours court terme classique.
- La procédure de restructuration du PGE est envisagée comme une procédure globale qui ne prend pas uniquement en compte le PGE.

Ma banque principale m'a accordé un PGE de 700.000 euros. La banque m'a dit qu'elle est d'accord pour prolonger le délai de remboursement, si l'Etat apporte sa garantie.

- Le cas que vous évoquez est la restructuration du PGE en bilatéral avec votre banque. Et là, vous n'avez pas de garantie de l'Etat au-delà des 6 ans prévus.
- Si vous voulez rembourser au-delà des 6 ans, c'est dans le cadre d'une procédure amiable ou collective sachant que la procédure de sortie de crise entre dans cette procédure de restructuration du PGE avec maintien de la garantie de l'Etat au même titre que la conciliation, la sauvegarde, le redressement judiciaire mais notamment la procédure de sortie de crise, ce que je vous invite à solliciter car votre PGE est supérieur à 50.000 euros.

Dialoguer avec votre banquier et Focus remboursement PGE 2022 : questions posées / réponses apportées

J'aimerais apporter un témoignage à l'attention des autres chefs d'entreprise. Nous avons de grandes difficultés à discuter avec nos banques. Nous avons des questionnements et des enjeux financiers assez importants. Nous avons choisi la conciliation. La conciliation coûte très cher. Le conciliateur, l'avocat coûtent très chers et le résultat n'est absolument pas garanti. C'est lourd, difficile, assez contraignant, long et pendant ce temps, les banques peuvent continuer à exiger de mettre fin à vos courts termes, exiger des remboursements anticipés. Vous êtes obligé de prendre un second avocat pour aller les contrer au tribunal. Si j'avais su avant qu'on aurait pu passer par la Banque de France, je l'aurais fait même si j'ai compris que le résultat n'est pas garanti non plus.

- La conciliation et l'opportunité de le faire dépendent de la taille de votre entreprise.
- Pour ce qui est des TPE PME, vous avez généralement des offres tarifaires moindres. Cela peut être coûteux mais il y a des offres tarifaires adaptées au profil de l'entreprise.
- A noter que le conseiller départemental de sortie de crise, le CODEFI, est gratuit au même titre que la médiation du crédit. Il n'y a pas que la conciliation pour trouver une solution avec votre banque.

On ne connaissait pas du tout. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes inscrits à cette session d'information. Nous découvrons des acronymes qu'on ignorait. Un conseiller départemental à la sortie de crise, c'est génial. Si je l'avais su, je serais d'abord allé voir cette entité avant de prendre les décisions qu'on a prises.

Dialoguer avec votre banquier et Focus remboursement PGE 2022 : questions posées / réponses apportées

Nous travaillons dans le secteur du bâtiment. Depuis le PGE, nous avons des problèmes. Il y a le renchérissement des matières premières et les clients ne veulent pas payer le surcoût. Nous sommes attributaires de marchés publics. Nous avons demandé aux clients de revoir le marché. Nous essuyons des refus. Nous faisons face à un remboursement de PGE avec 1 million d'euros de moins de trésorerie en raison de l'augmentation du coût des matières premières. Nous allons droit vers le dépôt de bilan. Nous avons obtenu un délai de remboursement du PGE, ce qui revient à payer 50.000 euros par mois. Et je dois payer en plus le surcoût des matériaux.

- Ma réponse ne sera pas exhaustive. Pour un litige entre vous et une autre entreprise, il faut saisir la médiation des entreprises, mise en place par le gouvernement. C'est gratuit, rapide, confidentiel et vise à régler le différend. Il s'agit d'un litige commercial. Je vous invite à saisir le médiateur des entreprises.
- Pour saisir la médiation des entreprises : mieist.finances.gouv.fr

Il y a un an, j'ai demandé un crédit à une banque pour acheter une pelleteuse. Il m'a dit que toutes les entreprises qui avaient un PGE étaient des entreprises qui ont un problème. Tous les organismes de crédit vont se rétracter. Les entreprises vont être à l'agonie.

- Les dispositifs que j'ai présentés ont été mis en place par le gouvernement à l'appui d'institutions dont la Banque de France fait partie, pour trouver des solutions et accompagner chacune d'entre elles.
- Il est évident que des entreprises auront des difficultés et nous sommes là pour leur venir en aide.

Dialoguer avec votre banquier et Focus remboursement PGE 2022 : questions posées / réponses apportées

- Comme je l'ai indiqué au début de ma présentation, 16 % des PGE sont déjà remboursés. Certains ont choisi de l'amortir et n'auront aucune difficulté à le faire.
- Il y a une frange des entreprises qui auront des difficultés à rembourser leur PGE. C'est pour ces entreprises-là que la procédure de restructuration est prévue. Cela ne concerne pas une majorité d'entreprises.
- La boîte à outils dont s'est doté le gouvernement est relativement conséquente.
- Avant de considérer que toutes les entreprises vont déposer le bilan, l'idée est bien de détecter et précocement, les difficultés et de les accompagner avec le meilleur dispositif.
- Le PGE a été conçu à la base pour pallier l'absence de chiffre d'affaires pendant la crise sanitaire et aider à surmonter les difficultés. Son essence était d'aider les entreprises qui rencontraient des difficultés. S'il n'y avait pas de difficultés de trésorerie, il n'y avait aucune raison de demander un PGE.
- Le PGE a ses limites mais il a permis de soutenir la trésorerie des entreprises, de les aider à passer un cap difficile. Nous sommes en train d'élaborer des solutions pour qu'il puisse être remboursé dans les meilleures conditions possibles.

Pour moi, c'est un étranglement compte tenu de l'augmentation du coût des matières premières. Il y a, en plus, l'allongement des délais de livraison.

- Je n'ignore pas l'augmentation des coûts des matières premières et l'allongement des délais de livraison.
- Le gouvernement travaille sur ce sujet.

Dialoguer avec votre banquier et Focus remboursement PGE 2022 : questions posées / réponses apportées

Je partage l'intervention de M. Je travaille dans l'édition. Nous ne trouvons pas de papier pour imprimer. J'ai 20 livres qui sont prêts à être imprimés. Je ne trouve pas de fournisseur. On a des prix publics fixes. On ne peut pas les imprimer sinon on perd de l'argent. Etant donné les problèmes de transport, la Chine a été abandonnée par les européens. Les imprimeurs européens n'arrivent pas à faire face aux demandes.

- Vous citez des facteurs exogènes qui impactent considérablement votre activité. La hausse du coût des matières premières, les problèmes de logistique, de transport...
- J'ai rencontré le cas d'une entreprise de jouets qui, avant Noël, n'était pas certaine de recevoir ses commandes de jouets provenant de Grande-Bretagne en raison de la pénurie de chauffeurs routiers liée au Brexit.
- Dans le cadre de cette session d'information, l'objet du PGE est à déconnecter de ces facteurs qui impactent votre activité.

Pas pour moi car le PGE était censé nous aider à sortir de la pandémie. Et la pandémie continue.

Dialoguer avec votre banquier et Focus remboursement PGE 2022 : questions posées / réponses apportées

Je dirige une entreprise d'électronique. Je suis aussi victime de la hausse des prix et des délais d'approvisionnement des composants.

Outre ces gros problèmes qui engendrent des problèmes de trésorerie, nous avons des notations Banque de France qui me paraissent déconnectées du moment. Notre notation a été dégradée. Certes, la situation est moins bonne mais il y a des explications : nous n'avons pas pu produire, pas pu se fournir. On se trouve impuissant pour expliquer à la Banque de France ce qu'il en est. Une dégradation de la notation de la Banque de France est extrêmement pénalisante pour obtenir une aide de la Région par exemple. C'est un frein, c'est bloquant.

- La cotation, c'est de l'analyse financière et de l'apport d'informations qualitatives.
- On est aidé informatiquement pour les calculs de ratio. Il y a des comparaisons par rapport à votre secteur d'activité, des benchmarks. On ne cote pas au « doigt mouillé ». Tout ce travail d'analyse aboutit à une cotation.
- Vous avez toujours la possibilité de nous contacter si vous ne comprenez pas notre cotation, si elle vous pénalise. Il y a toujours la possibilité de nous demander un rendez-vous pour un entretien pour nous exposer vos difficultés du moment, votre approche ou votre stratégie. Dans la mesure du possible, nous allons prendre en compte ces évolutions ou l'impact de la crise. Cela nous arrive régulièrement, au quotidien d'avoir ces échanges et de prendre en compte les effets de la crise sanitaire.
- L'apport d'informations qualitatives peut, dans une certaine limite, faire évoluer votre cotation à la hausse c'est ce qui vous intéresse.
- Ces éléments permettent de faire évoluer la cotation, basée au départ sur une analyse financière. A travers l'analyse du bilan ou du compte de résultat uniquement, on n'a peut-être pas perçu votre business model car il ne transparaît pas forcément à travers les comptes.
- Vos difficultés qui peuvent être temporaires car liées à la crise sanitaire, peuvent être prises en compte dans la cotation. Je ne dis pas que c'est systématique.

Dialoguer avec votre banquier et Focus remboursement PGE 2022 : questions posées / réponses apportées

Ce n'est pas tout à fait vrai. Par exemple, concernant l'analyse des stocks, la Banque de France prend la moyenne nationale d'une activité sans regarder le détail. Je travaille dans les beaux livres. La valeur des stocks est bien supérieure au roman qui ne vaut plus rien au bout de 3 mois. Vous refusez de le prendre en compte. Il en est de même pour le compte courant d'associé.

- Pour mémoire, la cotation, ce n'est pas la Banque de France. C'est la banque centrale européenne. Notre nouvelle échelle de cotation est mise en place en lien avec la Banque centrale européenne. Il y a des contraintes. Nous travaillons avec des référentiels.
- La cotation, dans son cadre législatif et réglementaire ne peut pas prendre en compte, c'est vrai, toutes les particularités.
- En tant que chef d'entreprise, vous pouvez ne pas comprendre pourquoi on ne prend pas en compte le compte courant d'associé, pourquoi on pondère... En tout cas, le dialogue peut, concernant certaines informations et dans certaines limites, faire évoluer votre cotation.
- On a d'autres problématiques comme l'affacturage, comptabilisé pour nous comme de l'endettement pur. Dans la réalité, l'affacturage n'est pas de l'endettement pur. Dans une certaine limite, vous pouvez nous apporter des éléments d'information complémentaires pour que l'on puisse faire évoluer la cotation.
- Les comptes courants d'associé, nous en sommes conscients, nous ne les prenons pas en compte comme nous le devrions.
- Le système de cotation est focalisé sur certains éléments : la solvabilité, le risque de défaut. Les particularités sont prises en compte ensuite et dans une certaine limite.
- Nous pouvons dialoguer avec votre banquier. Si on ne peut faire évoluer votre cotation, on peut faire comprendre à votre banquier qu'il ne doit pas s'arrêter à la cotation Banque de France et qu'il y a d'autres éléments que vous pouvez apporter qui peuvent être pris en compte.

Dialoguer avec votre banquier et Focus remboursement PGE 2022 : questions posées / réponses apportées

Mon partenaire allemand qui est dans la même ligne éditoriale que moi, a un expert des stocks qui les analyse pour sa cotation de la Bundesbank.

- Nous avons mis en place une nouvelle échelle de cotation en lien avec la Banque centrale européenne et il y aura sans doute des retours d'expérience pour que l'on prenne en compte les bonnes idées. Ce n'est pas intangible.
- Notre nouvelle échelle est beaucoup plus granulaire, plus détaillée.

Quand vous changez la cotation, nous subissons un préjudice. Nous ne sommes pas prévenus de la cotation à la baisse. Il pourrait y avoir un email pour nous informer que la cotation va baisser et qui dirait : « vous avez un mois pour nous apporter des informations complémentaires. » Il faudrait que l'on ait un mois pour discuter.

- Il y a une personne qui attribue la cotation. Pour les cotations sensibles, il y a une personne qui la valide.
- Au vu du nombre d'entreprises que l'on cote, on ne peut pas faire autrement que d'envoyer la lettre de cotation au représentant légal, une fois que la cotation a été attribuée. Quand la cotation est attribuée, vous demandez un entretien et on peut revoir les choses potentiellement.
- Nous allons faire remonter votre suggestion.

Dialoguer avec votre banquier et Focus remboursement PGE 2022 : questions posées / réponses apportées

- Vous ne pouvez pas, en 24 heures, ne plus avoir d'autorisation de découvert.
- Il y a un délai légal de 60 jours, porté à 90 jours dans certains cas. C'est valable pour l'ensemble des encours, court terme, moyen terme.
- Dès que vous recevez votre lettre de clôture ou de réduction de concours et que vous souhaitez vous y opposer, vous pouvez saisir la médiation du crédit.

Je me suis trouvé avec les fournisseurs me disant que l'assureur-crédit a bloqué les comptes. Heureusement, j'ai de bonnes relations avec les fournisseurs. Ils m'ont fourni le matériel. Aujourd'hui, l'assureur-crédit envoie une information à tous les fournisseurs et en 24 heures, les comptes sont bloqués. Je n'ai jamais reçu de lettre pour m'en informer.

- Je ne nie pas vos difficultés. Vous êtes au plus près du terrain.
- Les assureurs-crédit sont éligibles à la procédure de médiation du crédit.
- La médiation du crédit est fondée pour intervenir en cas de litige entre une entreprise et un assureur-crédit.
- Nous avons traité un certain nombre de dossiers relatifs à des litiges avec les assureurs-crédit.

Atelier en petit groupe : jeu de plateau d'éducation financière

2.1. SERVICE AUX ENTREPRENEURS : L'ÉDUCATION FINANCIÈRE



LE JEU # Aventure Entrepreneur

Vivez la vie d'un entrepreneur
avec le JEU pour comprendre l'analyse financière



RÉALISER
des investissements
stratégiques



GÉRER
votre force commerciale
pour optimiser vos ventes



EPEC

209 rue La Fayette - 75010

Lundi 14 février 2022

10H - 12H



ANNEXES



1.2. ÉTUDES ET STATISTIQUES

Notre diagnostic sur l'économie française, ses perspectives et l'économie locale

- ▶ 10 000 dirigeants interrogés chaque début de mois par l'intermédiaire de son réseau régional
- ▶ Pour un suivi de l'évolution de la conjoncture économique dans l'industrie, les services marchands, la construction et le commerce de détail
- ▶ Une publication mensuelle aux niveaux national (**enq. de conjoncture**) et régionale (« **Tendances régionales** » - + de 6000 lecteurs) ; un volet sur l'accès au crédit
- ▶ Des **Statinfo** chaque mois sur le site de la Banque : statistiques de crédit et statistiques de défaillances.
- ▶ **Webstat**, le portail statistique de la Banque de France, il permet un accès gratuit à des milliers de données, regroupées en séries chronologiques sur une multitude de thèmes.



- [Enquêtes de conjoncture](#)
- [Statinfo crédits](#)
- [Statinfo défaillances](#)



1.2. ÉTUDES ET STATISTIQUES

Études sur les entreprises

- ▶ À caractère récurrent (situation des entreprises et des PME, délais de paiement)
- ▶ Sur des thèmes d'actualité (Délais de paiement et défaillances, endettement des groupes français, financement des ETI, ...)



- [Situation des entreprises](#)
- [Délais de paiement](#)
- [Bulletins de la Banque de France](#)

Travaux de recherche

- ▶ Publiés dans la collection des documents de travail de la Banque, par exemple sur [l'apport informationnel de la cotation.](#)

Informations complémentaires

■ Médiation des entreprises

- <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/la-mediation>

■ Saisir le médiateur des entreprises

- <https://www.mieist.finances.gouv.fr/>

■ EPEC - Service d'appui RH aux TPE PME parisiennes : session d'information avec la Médiation des entreprises

- <https://www.epec.paris/sarh-tpe-pme-mediation-des-entreprises-et-difficultes-de-paiement-des-baux-commerciaux-quels>

■ EPEC, Service d'appui RH aux TPE PME parisiennes : session d'information avec le Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises de Paris et le Tribunal de commerce de Paris. Cf. support d'animation, diapositives 21 à 22 : **procédure de sortie de crise** ; 25 à 28 : **procédures amiables, procédures collectives**

- <https://www.epec.paris/sarh-tpe-pme-ne-restez-pas-seule-pour-sortir-de-la-crise-les-solutions-de-traitement-des-0>

■ Conseil départemental à la sortie de crise = CODEFI

- Pour Paris : codefi.ccsf75@dgfip.finances.gouv.fr / 01 55 80 87 18



Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) est une association créée le 1er janvier 2016, par la fusion entre le Plan local pour l’insertion et l’emploi de Paris Nord - Est et la Maison de l’emploi de Paris.

Sous l’égide de l’Etat et de la Ville de Paris, l’EPEC est un acteur des politiques de l’emploi et de l’insertion au service du développement du territoire parisien. Il vise l’insertion professionnelle et le retour à l’emploi durable des publics, la professionnalisation RH des dirigeants de TPE PME et le développement des compétences de leurs salariés.

Notre activité :

- Points d’accueil, d’information et d’orientation Paris Emploi (10^{ème} et 18^{ème} arrondissements), labellisés Centre associé de la Cité des Métiers Paris Vilette
- Pôle clauses sociales de Paris
- Plan local pour l’insertion et l’emploi de Paris
- Organisme intermédiaire du Fonds social européen
- Accueil - Linguistique - Logement - Emploi - Réseaux dans le cadre du Plan Investissement et Compétences pour l’intégration professionnelle des réfugiés
- Projet PIC 100 % Inclusion : 2024 : Toutes championnes, tous champions !
- Soutien au développement économique des disquaires indépendants
- **Service d’appui RH aux TPE PME parisiennes**
- **Plateforme parisienne d’appui aux transitions collectives**

<http://www.epec.paris/>